

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

— Audition, ouverte à la presse, de représentants
d'associations d'anciens combattants, sur le projet de loi de
finances pour 2014. 2

Jeudi

10 octobre 2013

Séance de 9 heures

Compte rendu n° 11

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

Présidence
de Mme Patricia Adam,
présidente



La séance est ouverte à neuf heures.

Mme la présidente Patricia Adam. Au cours de cette audition ouverte à la presse, nous allons entendre M. Michel Huet, président départemental de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA) ; M. Pierre Dürr, secrétaire général de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPGATM) ; l'Amiral Henri Lacaille, président délégué de la Fédération nationale André-Maginot ; M. Lucien-Louis Bayle, président national de l'Union nationale des combattants (UNC) ; M. Jean-Claude Buisset, président national de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants, victimes de guerre et des jeunesses de l'union fédérale ; le général Bertrand de Lapresle, vice-président de l'Union des blessés de la face et de la tête, « Les Gueules Cassées » ; M. Raphaël Vahé, président de l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre, des combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix (ARAC) ; le général André Soubirou, président de l'Association nationale des participants aux opérations extérieures (ANOPEX) ; M. Gérard Delbauffe, président du Souvenir français, et le général Henri Pinard Legry, président de l'Association de soutien à l'armée française (ASAF).

M. Michel Huet, président départemental de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA). Je représente Guy Darmanin, président national de la FNACA.

Après examen du projet de loi de finances pour 2014, je note avec satisfaction le respect de deux engagements : l'octroi de la carte du combattant à tous ceux qui totalisent 120 jours de présence en Afrique du Nord, à condition d'avoir débuté leur séjour avant le 2 juillet 1962 – la « carte à cheval » – et l'augmentation du plafond de l'aide différentielle, qui est porté à 932 euros, même si nous souhaitions atteindre 964 euros, correspondant au seuil de pauvreté selon l'INSEE, passé entre-temps à 977 euros. Nous souhaitons donc que l'effort soit poursuivi.

Je souligne néanmoins que si l'attribution de la carte du combattant représente, pour l'État, un coût de quatre millions d'euros pour 2014 et de 5,5 millions d'euros les années suivantes, nous perdrons 10 millions d'euros en raison de la décision prise par le Gouvernement de réduire de 20 % sa subvention aux « rentes mutualistes » des Anciens combattants. On s'attaque là à un droit acquis le 4 août 1923. Nous demandons donc aux parlementaires de supprimer cette disposition qui porte atteinte aux droits imprescriptibles des anciens combattants.

Nous n'avons par ailleurs obtenu aucune réponse à notre souhait de voir l'aide différentielle étendue aux anciens combattants eux-mêmes.

Enfin, le projet de loi de finances évoque l'évolution « dynamique » du point de la pension militaire d'invalidité (PMI). Or celui-ci n'augmente que de 0,07 %, autrement dit de 0,48 euro par an ! Il est temps que l'évolution du point PMI suive celle du coût de la vie.

M. Pierre Dürr, secrétaire général de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPGATM). Notre fédération regroupe l'ensemble des catégories du monde combattant, qu'il s'agisse des prisonniers de guerre de 1939-1945, des enrôlés au Service du travail obligatoire (STO) et

autres. Nous comptons 180 000 adhérents dont certains – tous ceux restés en Afrique du Nord autour du 2 juillet 1962 et qui étaient déjà présents en Algérie avant cette date – attendaient l’octroi de la carte du combattant depuis des années. Si cette disposition est adoptée, nous serons satisfaits de voir tous ces camarades récompensés comme il se doit.

L’aide différentielle, quant à elle, devrait passer à 932 euros. Même si son accroissement, en quelques années, est sensible, elle n’atteint toutefois pas le seuil de pauvreté européen et nous comptons sur l’aide des parlementaires pour y remédier.

Nous regrettons ensuite que le plafond de la retraite mutualiste du combattant ne soit pas relevé à l’indice 130, alors même que celle-ci vient de faire l’objet d’un important rabotage avec la baisse de 20 % de la participation de l’État. C’est un droit à réparation qui est particulièrement touché.

Par ailleurs, de nombreuses difficultés touchent les veuves d’anciens combattants auxquelles on retire le bénéfice de la demi-part fiscale supplémentaire.

Enfin, les combattants d’Afrique du Nord ne peuvent toujours pas bénéficier de la campagne double, attribuée aux militaires et assimilés et aux fonctionnaires et assimilés depuis le début du XX^e siècle.

Nous aurions aimé que les dispositions en question soient votées en séance publique et non pas uniquement en commission.

Mme la présidente Patricia Adam. Le budget des anciens combattants sera bien examiné en séance publique après avoir été discuté en commission élargie.

Amiral Henri Lacaille, président délégué de la Fédération nationale André-Maginot. Je représente le président Maurice Gambert.

Je partage l’avis des intervenants précédents. Nous constatons la quasi-stagnation des crédits du programme 169 ; on compte plus précisément quelques centaines de milliers d’euros en moins sur un total d’environ trois milliards d’euros. Le nombre d’ayants droit baisse de quelque 50 000 par an pour s’établir aujourd’hui à 1,15 million. Cette population vieillit inexorablement, ce qui justifierait qu’on s’en occupe davantage et que des moyens supplémentaires de fonctionnement soient donnés à l’Office national des anciens combattants (ONAC) et à l’Institution nationale des invalides (INI), ainsi qu’à des actions en faveur des grands invalides et des conjoints survivants – même si des efforts ont déjà été consentis pour ces derniers.

Cela serait rendu possible par une augmentation significative de la valeur du point d’indice des pensions militaires d’invalidité, que nous demandons depuis longtemps et qui entraînerait automatiquement l’amélioration du sort des pensionnés et augmenterait la retraite du combattant et le plafond de la retraite mutualiste. En ce qui concerne cette dernière, nous avons appris avec surprise la réduction autoritaire de 20 %, par un décret pris le 24 septembre 2013, du taux de majoration des rentes. Cette mesure n’a fait l’objet d’aucune concertation préalable avec les caisses mutualistes et avec les représentants de nos associations. Elle touche en priorité nos membres les plus âgés, en particulier les anciens d’Algérie qui ont tous plus de soixante-dix ans.

Les sommes qui ne seront pas distribuées ne sont pas très importantes pour chaque bénéficiaire mais elles constituent une partie de leur gagne-pain. Nos adhérents vont en tout cas apprécier la nouvelle. Les mesures de reconnaissance de la Nation méritent mieux que d'être traitées administrativement comme des niches fiscales.

Personne n'avait osé toucher à la retraite mutualiste depuis sa création en 1923. Je rappelle que notre grand fondateur, André Maginot, estimait que la loi du 30 mars 1919 et le décret de 1923 constituaient la charte de l'ancien combattant.

La FNAM déclare son attachement à l'ONAC, à sa dénomination, à sa gestion paritaire et départementalisée qui lui permet encore une action sociale d'urgence et de proximité. Nous souhaitons que la réduction de ses effectifs – de 150 personnes en moins de trois ans – et l'éternelle recherche d'économies qui lui sont imposées ne se traduisent pas par une diminution de la qualité du service rendu à ses ressortissants.

M. Lucien-Louis Bayle, président national de l'Union nationale des combattants (UNC). À l'UNC, nous travaillons beaucoup avec la base et mon rôle de président consiste à recueillir les avis des cotisants des petites communes.

Le monde combattant demande une simplification des procédures, une clarification des critères d'attribution de la carte du combattant qui, pour l'heure, a tout d'une usine à gaz avec la référence à de multiples notions comme celles de « campagne ouverte », de « listes incomplètes ». Il paraîtrait ainsi judicieux d'établir une liste des théâtres d'opération concernés et de déterminer la durée prise en compte, qu'elle soit interrompue ou pas.

Je ne m'étendrai pas sur le décret de septembre 2013, pris, on l'a dit, sans concertation, en catimini – procédé qui me paraît un peu cavalier. La forme est essentielle et un dialogue constructif nous permettrait d'expliquer à la base ce qui se passe. Or une baisse de 20 % du taux de majoration des rentes mutualistes versées par l'État, soit près de 10 millions d'euros, c'est beaucoup. Certes, l'État est à la recherche d'économies, mais d'autres secteurs mériteraient une attention particulière. Le monde combattant ne se réduit pas aux personnes ayant combattu ; il est aussi constitué de leurs familles – aussi la Nation veille-t-elle au monde combattant car il en va de l'identité de la République. Cette mesure cavalière reflète la considération que l'on peut avoir pour le monde combattant... Je ne reviendrai pas sur les dégâts qu'elle a déjà causés : depuis que je suis président on me fait part des réactions de personnes en difficulté qui découvrent qu'elles vont l'être davantage à l'heure où l'on invoque la justice sociale.

Enfin, on ne prête pas assez attention aux veuves de guerre. Pour leur pension, il existe deux taux suivant que la période concernée se situe avant ou après 1962, ce qui crée une discrimination, pour reprendre un mot à la mode. L'engagement que nous demandons aux représentants de la Nation touche une population très peu nombreuse : environ 1 600 femmes âgées, qui ont presque toutes plus de quatre-vingt-dix ans, et qui ont besoin d'une attention particulière. La première personne que j'ai reçue en ma qualité de président de l'UNC est Denise Daricau, présidente de l'Association des veuves de guerre : elle m'a déclaré qu'on les oubliait au motif qu'elles étaient âgées et qu'elles étaient des femmes. J'ai donc souhaité les intégrer dans les différentes commémorations : sachez que s'il n'y pas de porte-drapeau, le message de la République n'est pas transmis.

Nous comptons 220 000 adhérents, soit 220 000 familles. Les répercussions d'une décision d'apparence autoritaire sont dommageables au climat d'apaisement et de confiance qui devrait exister entre une communauté qui représente la France et ceux qui représentent les institutions de la République. Ancien haut fonctionnaire moi-même, je ne critiquerai pas la haute administration, mais si j'avais sorti un tel texte, mon directeur général m'aurait viré.

Vous trouverez en moi un homme de fortes convictions. J'ai cette force parce que je suis là alors que mes camarades, en Algérie, ne sont pas revenus. Et si je suis revenu, c'est pour témoigner de ce qu'ont vécu les combattants et leurs familles.

Mme la présidente Patricia Adam. Je vous remercie pour votre passion.

M. Jean-Claude Buisset, président national de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants, victimes de guerre et des jeunesses de l'union fédérale. Je m'associe à tout ce qui a été dit concernant la carte du combattant et le fameux décret du 24 septembre dernier.

Je m'attarderai sur le cas des veuves des grands invalides de guerre. Un rapport a été commandé à l'occasion de la présentation du budget pour 2013. Remis le 1^{er} juin, il n'apporte rien de nouveau. Ces femmes ont entre quatre-vingts et quatre-vingt-dix ans. Attendons encore cinq ans et le problème sera complètement résolu ! C'est grave ! Or, encore cette année, rien ne bouge. J'espère que nos élus défendront ces cas désormais infimes. Nous avons présenté au ministre des propositions qui ne trouvent aucune traduction. Si l'on ne trouve aucune solution sur le plan législatif, nous réfléchissons à d'autres moyens.

Si le budget des Anciens combattants baisse, c'est aussi le cas de celui de la Défense qui devrait pourtant être revu à la hausse dès lors que le Président de la République nous envoie guerroyer sur tous les continents et que nous devons être les gendarmes du monde. N'avons-nous pas dû, en matière logistique, faire appel à l'étranger pour agir au Mali ?

Mme la présidente Patricia Adam. Je tiens à préciser que si, compte tenu de la situation, le budget de la Défense pour 2014 n'augmente pas, il ne diminue pas non plus ; il est constant – ce qui constitue déjà un effort très important de la nation.

Général Bertrand de Lapresle, vice-président de l'Union des blessés de la face et de la tête, « Les Gueules Cassées ». Je représente Henri de Bonnaventure, président de l'association dont je suis vice-président. Je suis également secrétaire général de la Fondation des gueules cassées.

En tant qu'administrateur de l'ONAC et de l'Institution nationale des invalides, je serai très vigilant aux décisions que prendra l'ONAC à l'occasion de sa prochaine session plénière – et auxquelles le conseil d'administration n'a pas vraiment été associé – concernant, en particulier, les maisons de retraite et des établissements de reconversion professionnelle.

L'INI a fait l'objet d'un audit conjoint du contrôle général des armées, de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales. Nous ne disposons pas encore de ses conclusions, mais il reste pour nous très important que cette institution, symbolique du traitement que la République, dans la foulée de l'Empire et de la Royauté, manifeste à ses grands invalides de guerre, soit confortée dans son existence et dans ses missions.

Pour ce qui est des grands invalides, l'UBFT est en contact quotidien avec de grands blessés souvent âgés et confrontés non seulement à une aggravation de leur état, mais aussi à une administration dont il semble que la préoccupation majeure, et on peut le comprendre, soit d'économiser les deniers de l'État. Face à ce malthusianisme, ces invalides ont un sentiment de déconsidération. Ils souffrent de ce qu'on semble les accuser d'être des profiteurs qui chercheraient à en avoir encore davantage alors qu'ils seraient déjà très bien servis.

Quant au devoir de mémoire, nous insistons pour que les commémorations de la guerre de 1914 et de l'année 1944 n'occultent pas celles de l'année 1954 et de la guerre d'Indochine.

Je m'arrêterai là en disant ma délectation à la lecture de la citation du général de Gaulle que vous avez affichée.

Mme la présidente Patricia Adam. Nous avons en effet souhaité afficher cette citation, avec laquelle nous sommes tous d'accord, qui nous rappelle que la défense « *est la première raison d'être de l'État* ».

Général Bertrand de Lapresle. « *Il n'y peut manquer sans se détruire lui-même* », ajoute-t-il.

M. Raphaël Vahé, président de l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre, des combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix (ARAC). Je souscris également à la citation du général de Gaulle.

L'ARAC est née en 1917, vous avez lu *Le Feu* de Barbusse, vous connaissez Vaillant-Couturier... Depuis une bonne décennie, notre association essaie vigoureusement de faire converger, en particulier dans les milieux populaires, la défense du droit à réparation, issue de la charte du combattant évoquée précédemment, et des droits acquis, des droits sociaux. Si nous respectons nos associations partenaires – nous nous retrouvons pleinement dans l'UFAC –, notre action revendicative est plus générale. Nous évoquons souvent la défense des droits acquis par le Conseil national de la Résistance et son programme. Nous tâchons d'en faire partager les principes aux générations nouvelles, ce qui n'est pas facile. Il s'agit de promouvoir les valeurs républicaines qui nous unissent tous ici malgré notre diversité.

J'en viens au projet de loi de finances pour 2014 : le compte n'y est pas. Nous n'acceptons pas aujourd'hui ce que nous dénoncions hier.

Il est prévu que le budget des Anciens combattants baisse de 2,72 % par rapport à 2013. Au sein de ce budget, le droit à réparation représente 2,76 milliards d'euros, soit une baisse de 2,75 %. Les crédits affectés au lien armée-Nation diminuent pour leur part de 2,02 %. Ces chiffres ne nous conviennent pas. En outre, le projet de budget qui nous a été proposé prévoit quelque trente missions dont les crédits ne sont pas détaillés.

Bien sûr, nous considérons comme positive l'attribution de la carte du combattant aux militaires restés en Algérie après le 2 juillet 1962. Le relèvement à 932 euros du plafond permettant l'accès à l'aide différentielle de solidarité pour les conjoints survivants va

également dans le bon sens. Insistons néanmoins sur le fait que ce plafond n'atteint pas le seuil de pauvreté européen fixé à 964 euros. Combien de fois, dans nos permanences, avons-nous rencontré de ces veuves dont le mari est mort à la guerre et qui vivent avec 597 euros par mois !

Un décret a étendu le régime d'imputabilité aux incorporés de force dans l'armée allemande, capturés par l'armée soviétique et internés dans les camps à l'ouest de la ligne dite « Curzon ». Nous souhaitons savoir combien il reste de survivants aujourd'hui.

Nous pensons que se poursuit actuellement une offensive interne contre les services départementaux de l'ONAC. Puisqu'il est pour nous un bien commun riche d'une grande expérience, nous serons d'autant plus vigilants sur les décisions concernant les écoles de réinsertion professionnelle et les maisons de retraite que la suppression de crédits sociaux est annoncée.

Le document qui nous a été remis n'aborde pas les questions liées au logement, à l'emploi, aux soins des psycho-traumatismes. Il présente le budget comme « une participation juste au nécessaire redressement des finances publiques », moyennant quoi on n'étendra pas le bénéfice de la campagne double, on ne procédera pas au rattrapage de la valeur du point de PMI, et les veuves de guerre, les veuves de grands invalides et les orphelins sont priés de rester au vestiaire. Nous pensons que ce n'est pas juste.

Nous nous félicitons en revanche que la rente mutualiste accordée aux anciens combattants ne soit plus qualifiée de niche fiscale, même si nous regrettons que son plafond majorable ne soit pas relevé.

Mme la présidente Patricia Adam. Je me permettrai une correction : le fonds social de l'ONAC est bel et bien en augmentation de 1,3 million d'euros.

Général André Soubirou, président de l'Association nationale des participants aux opérations extérieures (ANOPEX). C'est la première fois que je m'exprime devant cette commission. L'ANOPEX regroupe les militaires – appartenant à toutes les armées et à la gendarmerie – qui participent à des opérations extérieures qu'ils soient d'active, retraités ou de jeunes actifs ayant quitté le service. Nous représentons également la dernière génération du feu, à savoir ceux qui ont participé à des opérations après la fin de la guerre d'Algérie. On compte une centaine de ces opérations, les plus connues étant celles menées en Afghanistan ou au Mali. L'ANOPEX est également constituée d'un nombre non négligeable de femmes, qui représentent entre 10 et 15 % des effectifs de l'armée aujourd'hui. Nous sommes solidaires des générations antérieures et honorons leur mémoire.

Je commencerai par exprimer un satisfecit sur un point mineur qui se chiffre à environ un million d'euros : l'achat de prothèses de la dernière génération. Il est tout à fait équitable que les jeunes blessés en OPEX bénéficient des technologies avancées en la matière et nous appelons votre attention sur la nécessité de pérenniser cette disposition pour assurer le renouvellement et la maintenance de ces prothèses.

La réglementation rend l'obtention de la carte du combattant très difficile. Dans un souci d'équité, il faudrait s'inspirer de ce qui a été fait pour la génération combattante d'Algérie pour laquelle on n'a plus distingué les unités combattantes et les unités non-combattantes. Ces notions, pertinentes pour la guerre de 1914, ne le sont plus pour les OPEX

d'aujourd'hui : où qu'on soit, on court les mêmes risques ; il n'y a plus ni avant ni arrière. Nous souhaitons donc que la carte de combattant puisse être accordée à ceux qui auront passé 120 jours en OPEX. Ce serait un geste de reconnaissance. Il existe, certes, le titre de reconnaissance de la nation, mais la carte du combattant est un symbole fort. Le 21 février dernier, l'Assemblée a rejeté une proposition de loi visant à élargir les conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens combattants de l'armée française totalisant au moins quatre mois de présence en Algérie avant le 1^{er} juillet 1964 ou en opérations extérieures. Après lecture des comptes rendus des débats, il m'a semblé que la représentation nationale n'était pas vraiment opposée au texte, les arguments du Gouvernement pour le repousser n'étant pas terribles.

Quant à la retraite mutualiste du combattant, on ne peut parler de niche fiscale de nantis ! Son bénéficiaire est la conséquence d'un droit à réparation pour des jeunes qui risquent leur vie, et ceux qui cotisent sont des engagés volontaires qui ont de petits salaires. Un « plan social » sans précédent, avec la suppression de 23 000 postes prévue par le projet de loi de programmation militaire, sans compter les 10 000 restant à supprimer de la précédente loi de programmation, ne manquera pas d'ajouter aux inquiétudes de la communauté de la défense. Celle-ci est en effet très secouée, même si elle se comporte avec dignité parce que son statut le lui impose et qu'elle a la conviction profonde de devoir participer à l'effort collectif.

Pour ce qui est de la mémoire, je salue l'effort fait pour commémorer avec les alliés le centenaire de la Première Guerre mondiale et le soixante-dixième anniversaire de 1944, mais nous déplorons la discrétion qui caractérise la commémoration des opérations extérieures : le 23 octobre prochain marquera le trentième anniversaire de l'attentat du Drakkar, à Beyrouth, dans lequel 58 militaires français ont trouvé la mort. Par ailleurs, nous n'avons rien vu, dans le projet de loi de finances pour 2014, concernant le projet de monument aux morts des OPEX.

Mme la présidente Patricia Adam. Il figure bien dans le projet de budget. L'appel d'offres est lancé et le ministre s'est exprimé sur le sujet devant la commission.

Général André Soubirou. Dont acte.

Dernier point : veillez, mesdames, messieurs les députés, à l'équité entre les générations, et entre les opérations extérieures et les opérations intérieures ! Récemment, dans la lutte contre l'orpaillage, deux militaires ont été tués en Guyane. Un militaire participant à l'opération Vigipirate a par ailleurs été agressé et blessé. Or, les règles d'indemnisation pour les militaires en opération intérieure ne sont pas les mêmes. Un gendarme aura droit à une indemnité particulière au motif qu'il participe à une opération de police, alors qu'un militaire aura une indemnisation moins importante. La Cour des comptes a demandé que l'on remédie à cette inégalité.

Mme la présidente Patricia Adam. Pour répondre à votre propos concernant la Guyane, le Président de la République est à l'initiative de la notion de « Mort pour le service de la Nation ». Quant à la carte du combattant, elle n'est pas donnée à tous ceux qui se sont engagés ; elle est délivrée pour faits de guerre et il paraît important d'en rester à ce critère.

M. Raphaël Vahé. La carte du combattant a été octroyée en Afrique du Nord à ceux qui avaient passé 120 jours au moins sur le théâtre des opérations.

Mme la présidente Patricia Adam. Tout à fait ! Une réflexion est en cours sur le sujet.

En ce qui concerne les mutilés qui reviennent des OPEX, vous savez les avancées réalisées par le texte. Le ministre a en particulier clairement indiqué que les prothèses de la dernière génération seront renouvelées, compte tenu de leur durée de vie d'environ dix ans.

M. Gérard Delbauffe, président du Souvenir français. Le Souvenir français n'étant pas une association d'anciens combattants, je n'ai pas qualité à défendre les droits de ceux-ci. Nous sommes une association de mémoire. D'une certaine manière, nous représentons les morts qui, eux, ne parlent pas. Cela dit, bon nombre de nos adhérents sont eux-mêmes membres des associations d'anciens combattants ici présentes. Nous souscrivons du reste aux considérations qui viennent d'être exposées.

J'insisterai sur la nécessaire simplification des procédures : le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relève d'un inventaire à la Prévert, si bien que l'on s'y retrouve difficilement. Des mesures sont prises au jour le jour et entraînent des disparités qu'il serait bon de corriger rapidement.

Pour ce qui concerne la mémoire, le général Soubirou a évoqué la dernière génération du feu, expression plus heureuse que « quatrième génération » qui excepte la guerre de 1870 à l'issue de laquelle le Souvenir français a été créé. Nous partageons les propos tenus sur les commémorations de la guerre d'Indochine et sur celles de certaines opérations extérieures.

La nouvelle appellation, « Mort pour le service de la Nation », est destinée à éviter l'amalgame avec celle de « Mort pour la France » – notion qu'il s'agissait de sanctuariser. Or les cérémonies en hommage aux morts pour la France ne sont guère différentes des cérémonies en hommage aux morts pour le service de la Nation.

Général Henri Pinard Legry, président de l'Association de soutien à l'armée française. L'ASAF est totalement indépendante et regroupe des Français qui ne sont pas nécessairement des anciens combattants, mais qui estiment tous que l'armée est un élément central de la Nation et qu'il n'y a pas de rupture entre le monde combattant d'hier et celui d'aujourd'hui.

Je souscris à ce qui a été rappelé quant à la simplification de l'octroi de la carte du combattant. Il est périmé d'opérer une distinction entre les unités de combat et les unités de soutien. Les conflits actuels rendent même plus vulnérables les unités de soutien en ce qu'elles sont les cibles privilégiées des groupes islamistes terroristes. Ceux qui en font partie doivent donc être entraînés comme des soldats.

En outre, toujours dans le cadre de la simplification, la question de la date de l'ouverture d'un théâtre et de sa fermeture est ambiguë. Sitôt que des éléments sont projetés, on doit convenir de l'ouverture d'un théâtre et donc du déclenchement de la chronologie.

La réduction du taux de majoration des rentes mutualistes peut être perçue comme une sanction. Au moment même où la communauté militaire subit un véritable traumatisme lié aux restructurations en cours, le sentiment d'injustice risque d'être renforcé. Le Président de la République a pourtant rappelé en recevant les membres des conseils de la fonction

militaire, le 30 septembre dernier, ce que cette communauté apportait à la Nation. Il s'agit d'une décision brutale prise sans concertation, et particulièrement malvenue, qui mérite d'être réexaminée.

Les mesures envisagées dans le futur projet de loi de programmation militaire marqueront une amélioration sensible concernant le cadre juridique des opérations. Je rappelle tout de même qu'un certain nombre d'officiers font toujours l'objet de procédures judiciaires liées à leur participation à l'opération Daguet ou à l'opération Turquoise. Comment l'État, qui a ordonné ces missions et vérifié qu'elles étaient exécutées légalement, envisage-t-il de clore ces procédures, et de libérer les anciens soldats concernés des accusations dont ils sont l'objet ? L'enjeu pour eux est surtout psychologique car ils conservent le sentiment d'être mis en cause.

La prochaine livraison de la revue de l'Association de soutien à l'armée française sera consacrée aux blessés pour la France. Il ressort des témoignages recueillis que nombre des soldats blessés ont le sentiment d'être moins bien « réparés » que les accidentés de la route.

J'en viens aux problèmes de la mémoire combattante. L'ASAF souhaite que les commémorations de 1914 ne soient pas l'occasion d'instrumentaliser l'histoire. Les propos tenus, notamment par les responsables politiques, devront véritablement avoir une valeur éducative. Il ne faut pas confondre les notions de réconciliation et de réhabilitation, en particulier en ce qui concerne les fusillés pour l'exemple. Tout ne se vaut pas ! La connaissance de l'histoire permet d'expliquer et de comprendre les comportements des uns et des autres, mais il ne faut pas confondre ceux qui, parfois, ont retourné leur arme contre leurs chefs ou leurs camarades, ceux qui ont pillé ou violé, et ceux qui sont allés jusqu'au bout, jusqu'au sacrifice suprême. Nous parlons de vertu pédagogique !

Le soixante-dixième anniversaire du débarquement en Normandie et de la Libération de Paris devrait être l'occasion de recueillir les témoignages des derniers acteurs encore vivants de ces événements.

Quant au cinquantième anniversaire de la fin de la présence française en Indochine, il pourrait permettre de mieux faire connaître une période de l'histoire trop ignorée parce qu'elle n'est guère enseignée dans nos écoles – sans doute pour des raisons d'abord idéologiques. L'ASAF se réjouit cependant que le musée de l'armée présente aux Invalides, à partir de la semaine prochaine, une belle exposition consacrée aux « cent ans de présence militaire française en Indochine ». Dans les propos qui seront tenus, il ne me paraît pas indispensable de faire œuvre de repentance. Il était sans doute encore moins nécessaire d'ailleurs de faire du général Giap, qui vient de décéder et fut l'un des hauts responsables du régime totalitaire vietnamien, un héros pour notre temps.

La loi de programmation militaire pour 2014-2019 va fragiliser nos armées à l'extrême et les placer dans une situation de rupture. La persistance d'une dégradation des effectifs est particulièrement inquiétante, de même que la réduction des cibles des matériels et le glissement progressif de leur arrivée dans les formations. Par ailleurs, les procédures liées aux bases de défense deviennent plus complexes, et ces dernières sont paupérisées. Quant au cloisonnement entre unités de soutien et unités combattantes, je l'ai dit, c'est un non-sens opérationnel. Autant d'éléments qui conduiront inévitablement à l'affaiblissement de nos

capacités militaires à moyen terme. Il n'est pas certain que notre pays n'ait pas à le regretter. Vous le savez, ce constat dépasse les clivages entre droite et gauche. L'histoire du XX^e siècle devrait inciter les dirigeants actuels à ne pas « brader » une armée que l'on nous envie et qui reste extraordinairement bon marché si on la compare aux armées britanniques ou allemandes.

Mme la présidente Patricia Adam. Je me permets de rappeler à nos invités que le « bleu budgétaire » qui est consultable sur le site de l'Assemblée nationale leur permet, ligne par ligne, de prendre connaissance des crédits dont nous allons débattre.

Général Pinard Legry, j'ai participé avec cinq autres parlementaires, dont M. Christophe Guilloteau ici présent, au long et délicat travail d'élaboration du Livre blanc. Compte tenu de la situation budgétaire de notre pays, nous avons dû rendre des arbitrages difficiles. Nous sommes finalement parvenus à un équilibre qui permet une stabilisation du budget avec une clause de revoyure. Le ministre de la Défense, M. Jean-Yves Le Drian, s'est ainsi engagé devant nous à revoir ce budget si nous revenions à meilleure fortune.

Vous constatez à juste titre l'existence de certains glissements ; ils sont dictés par des impératifs budgétaires. La commission du Livre blanc s'est néanmoins attachée, comme le fera la LPM, à conserver l'ensemble des missions, à faire en sorte de maintenir et même d'améliorer le niveau d'entraînement de nos forces, et à ce que les équipements restent adaptés à leurs tâches actuelles et futures. Pourtant, en la matière, des retards considérables avaient été pris. Cet équilibre est indéniablement difficile à tenir. Le ministre lui-même l'a reconnu devant notre commission. Nous veillerons à ce que la LPM soit sincère, car c'est à cette condition qu'elle sera respectée.

Mme Paola Zanetti. En tant que rapporteure pour avis de notre commission pour la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », je remercie nos invités d'avoir salué les efforts accomplis. Les engagements pris l'année dernière ont été tenus. La « carte à cheval », l'augmentation du plafond de l'aide différentielle ou celle du budget d'action sociale de l'ONAC, qui progresse de 6,3 % et atteint 21,9 millions d'euros en témoignent. Dans une période budgétaire contrainte, l'effort consenti cette année avec ces mesures s'élève à 13 millions d'euros ; c'est un signe ! Si l'on ajoute à ce montant les six millions d'euros de mesures nouvelles prises l'année dernière, on constate l'attachement que portent la Nation et le Gouvernement au monde combattant.

Je prends acte des interrogations des uns et des autres sur la retraite mutualiste du combattant, sur la valeur du point d'indice des pensions militaires, ou sur la situation des veuves des grands invalides. Dans mon rapport, j'appellerai l'attention sur ce dernier point ainsi que sur la question des orphelins et pupilles de la nation.

Général de Lapresle, l'Union des blessés de la face et de la tête est représentée au conseil d'administration de l'Institution nationale des Invalides (INI), et vous avez évoqué l'audit qui vient d'être mené. Quelles sont selon vous les perspectives d'avenir de l'INI ?

Général Bertrand de Lapresle. Il me faudrait un long moment pour vous répondre. Je crois que les auditeurs préconisent légitimement de rattacher le Centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés (CERAH), actuellement intégré à l'INI, au service de santé des armées (SSA). Le nombre des pensionnaires diminue progressivement non seulement pour des raisons démographiques, mais aussi probablement pour répondre à un souci de réduction des espaces occupés. L'audit préconise le gel des travaux envisagés d'un

montant de 15 millions d'euros, pour une première phase, et de 50 millions pour une seconde. Le conseil d'administration de l'INI examinera ce travail le 16 octobre prochain.

L'avenir de l'INI pose un problème délicat, car l'Institution a peu à peu été écartée du parcours du blessé qui est désormais pris en charge par le SSA. Il faut rendre à cet égard un vibrant hommage à ce service et au médecin en chef Éric Lapeyre qui accueille les blessés à Percy. L'INI est désormais devenue une institution accueillant des vieillards plus ou moins séniles, que fuient les jeunes blessés.

L'audit constate aussi l'existence d'un problème de gouvernance. Depuis la réforme de 1991, l'INI s'est transformé en établissement public administratif et son conseil d'administration est présidé par un conseiller d'État, actuellement Mme Martine de Boisdeffre. L'institution vit un peu dans sa bulle, notamment par rapport au SSA.

Pour l'avenir, même si le nombre de pensionnaires devait être réduit, il semble impossible de faire disparaître une institution datant de 1674. On imagine mal qu'un Président de la République, protecteur tutélaire de l'Institution, décide de fermer un établissement à la dimension symbolique majeure. Compte tenu de la capacité d'accueil du bâtiment où pourraient être regroupés les pensionnaires, ces derniers ne seraient probablement à terme plus que quarante-neuf. Dans l'hypothèse où le CERAH serait rattaché au service de santé des armées, il ne resterait en conséquence à régler que la question du centre de médecine physique et de réadaptation et du centre de chirurgie. Nous proposons de faire de l'INI le centre francilien de prise en charge des blessés médullaires.

Les blessés de la moelle épinière constituent une population très spécifique qui ne peut quasiment pas être transportée et demande des soins particuliers particulièrement coûteux pour les établissements hospitaliers classiques soumis à la tarification à l'activité. L'INI soigne ces blessés depuis 1918. Elle traite aujourd'hui 170 des 250 patients concernés d'Île-de-France. Son bloc chirurgical spécialisé, fermé en 2007, a pu rouvrir en 2009 grâce à l'action d'associations comme « La voix des blessés médullaires titulaires de l'article L. 115 ». Nous suggérons que l'INI devienne un pôle d'excellence où seraient regroupés tous les patients de la région. Cette solution soulagerait l'agence régionale de santé d'Île-de-France, et son coût serait sans commune mesure avec celui du contrat national d'objectifs et de performance que l'audit va remettre en cause. L'INI resterait ainsi un centre d'accueil de pensionnaires, et continuerait de faire vivre le lien entre l'armée et la Nation en soignant quelques militaires blessés de la moelle épinière ainsi que de nombreux civils, comme cela est déjà le cas.

M. Christophe Guilloteau. La baisse du budget des Anciens combattants dépasse largement les 2,7 % annoncés si l'on tient compte de la diminution du nombre de ses ayants droit de 50 000 personnes.

Ce budget comporte quelques mesures intéressantes comme la « carte à cheval ». Je constate cependant qu'au détour d'un décret pris sans concertation, la retraite mutualiste du combattant est « amputée » pour la première fois depuis 1923. Plusieurs députés tenteront avec moi de revenir sur ce point en déposant des amendements. Nous essaierons également de relever le montant du plafond du revenu mensuel assuré aux bénéficiaires de l'allocation différentielle jusqu'au seuil européen de pauvreté européen, fixé à 977 euros – nous n'en sommes pas loin. À ce sujet, on m'a signalé, dans mon département, que quelques veuves

percevaient, grâce à cette aide, une prestation totale plus élevée que certains anciens combattants. Même si les montants en question sont infimes, comment cela est-il possible ?

Mme Isabelle Bruneau. La loi du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français entre 1959 et 1996 a été votée quasiment à l'unanimité. Sa mise en œuvre semble toutefois difficile. Selon les projections de l'époque, 20 000 dossiers auraient dû être déposés, et 2 000 à 5 000 personnes auraient dû être indemnisées. On constate aujourd'hui que cela a été le cas pour seulement onze personnes ! De plus, la notion de risque « négligeable » reste floue, et son interprétation est à l'origine de nombreux dysfonctionnements.

Il est manifestement urgent de modifier le dispositif en vigueur. Dans le cadre du contrôle de l'application des lois, le Sénat a présenté, le 18 septembre dernier, un rapport d'information intitulé : « *L'indemnisation des victimes des essais nucléaires français : une loi qui n'a pas encore atteint ses objectifs* ». Le renforcement de la publicité du dispositif et la recherche des militaires en poste sur le site des essais constituent l'une des trois pistes proposées avec l'adaptation des critères d'indemnisation aux informations nouvelles, et la réorganisation du comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN) et l'octroi de moyens adaptés à sa mission.

Le PLF pour 2014 prévoit le maintien d'une provision de 10 millions d'euros pour le CIVEN ; estimez-vous que ce montant est suffisant étant donné les améliorations à apporter au dispositif ?

Mme la présidente Patricia Adam. De nombreuses réunions ont déjà eu lieu sur le sujet avec le cabinet du ministre, et le comité de suivi se réunit la semaine prochaine. Actuellement, nous constatons que la loi du 5 janvier 2010 est inapplicable en l'état. Faut-il la modifier ? Faut-il revoir la composition du CIVEN ? Nous cherchons des solutions.

M. Michel Huet. C'est précisément parce que les cas cités par M. Christophe Guilloteau peuvent se produire que nous avons demandé l'extension du bénéfice de l'aide différentielle aux anciens combattants eux-mêmes. Un rapport a montré que la mesure aurait été trop coûteuse en raison de son application potentielle aux anciens combattants des ex-territoires de l'Union française qui ne bénéficient pas de système de minimum vieillesse semblable à notre allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Toutefois, si cette aide était considérée comme une prestation sociale, son versement serait conditionné à une obligation de résidence sur le territoire national, et elle pourrait être étendue à moindre coût. La question a été posée il y a plus d'un an ; elle reste sans réponse.

M. Christophe Guilloteau. J'ai moi-même interrogé le Gouvernement à ce sujet.

M. Joaquim Pueyo. Monsieur Buisset, il ne me semble pas que le Président de la République ait envoyé nos militaires « sur tous les continents ». À vrai dire, seul le Mali a constitué une destination nouvelle. Au cours de l'opération en question, qui m'a paru exemplaire, nous avons fait « appel à l'étranger », comme vous l'avez constaté. Il est plutôt positif que des pays amis aient répondu présent dans le cadre d'une coopération logistique, notamment pour le transport aérien. Le Conseil européen se réunit en décembre prochain pour traiter de l'Europe de la défense. Une réflexion est engagée sur le sujet car aucun pays européen n'est en capacité de tout faire seul. Les coopérations européennes doivent être développées, en particulier pour les programmes d'équipement.

Nous nous satisfaisons tous que la commémoration des deux dernières guerres mondiales se traduise cette année dans le budget par un effort supplémentaire de 23 millions d'euros. Toutefois, les enjeux de mémoire peuvent susciter des controverses. Que pensez-vous des préconisations du rapport remis la semaine dernière à M. Kader Arif, ministre délégué chargé des Anciens combattants, par M. Antoine Prost, sur les fusillés pour l'exemple de la Première guerre mondiale ? Dans nos circonscriptions, dans les villages, les familles nous interrogent : elles veulent savoir pourquoi le nom des fusillés n'est pas inscrit sur les monuments aux morts.

Le Gouvernement a réaffirmé son attachement à la Journée Défense et Citoyenneté qui accueille plus de 700 000 jeunes par an. Le budget qui y est consacré est porté à 18,7 millions d'euros. Que pensez-vous de l'évolution de cette journée qui pourrait participer au devoir de mémoire alors que les cérémonies officielles organisées localement se déroulent devant des assemblées de plus en plus éparées ?

Mme Émilienne Poumirol. Messieurs, j'ai bien entendu vos craintes relatives à la retraite mutualiste du combattant. Des discussions sont en cours entre le ministre et les mutuelles concernées pour que ces dernières compensent la mesure qui vous inquiète. Il ne faut pas exclure que nous puissions avoir de bonnes nouvelles à vous transmettre.

Depuis l'année dernière, le budget de l'ONAC est abondé de 500 000 euros par an afin de parvenir à une augmentation globale de trois millions d'euros. Les élus locaux sont particulièrement attachés à ce que cette institution reste un lieu de dialogue et de proximité dont l'accès soit partout facile. L'ONAC a engagé une réflexion sur l'avenir des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) qu'elle gère, dans lesquels la proportion des anciens combattants est devenue très faible. Les résultats de ce travail seront connus d'ici au mois de décembre. De façon encore plus flagrante, moins de 1 % des personnes accueillies dans les écoles de reconversion professionnelle de l'ONAC sont issues du monde militaire. En tout état de cause, si ces écoles ne semblent pas exiger leur maintien au sein de l'Office, elles souhaitent rester au sein du service public. Selon vous, quel rôle l'ONAC doit-il jouer à l'égard tant des EHPAD que des écoles de reconversion ?

M. Gérard Delbauffe. N'en déplaise à certaines associations qui ont mené un lobbying très actif ces derniers mois, M. Antoine Prost n'a pas fait de recommandations dans son rapport intitulé « *Quelle mémoire pour les Fusillés de 1914-1918 ?* » Il s'est contenté d'indiquer quatre pistes.

La plupart des associations se retrouvent dans deux des réponses proposées. Les unes souhaitent en effet une réhabilitation globale, les autres prônent une réhabilitation au cas par cas. Pour le Souvenir français, qui s'est donné pour mission d'honorer la mémoire des morts pour la France, la réhabilitation globale est exclue et inacceptable. Parmi les fusillés, on trouve en effet un nombre non négligeable de criminels de droit commun ou d'espions dont il serait choquant d'inscrire les noms sur nos monuments aux morts. Quant à la réhabilitation au cas par cas, elle pose des problèmes selon les historiens. Tout d'abord, des dossiers ayant été perdus, certains fusillés n'auraient aucune chance d'être réhabilités, ce qui serait particulièrement inéquitable. Ensuite, il faudrait juger de dossiers cent ans après les faits alors que ces sentences sont intervenues dans un contexte spécifique, en temps de guerre et dans une société qui n'est pas celle d'aujourd'hui. L'exercice serait illusoire. Conservons un peu d'humilité !

Le professeur Prost évoque deux autres solutions : l'une consisterait à ne rien faire, l'autre en « une déclaration solennelle éventuellement renforcée d'un projet pédagogique ». Cette déclaration qui pourrait émaner du « Chef de l'État ou de la représentation nationale » s'inscrirait à mon sens dans la droite ligne de l'évolution de ce dossier. En 1998, à Craonne, M. Lionel Jospin, alors Premier ministre, n'a jamais parlé de « réhabilitation » – pas plus que le Président de la République, M. Nicolas Sarkozy, quand il s'est exprimé dix ans plus tard à Verdun – ; il a souhaité que les fusillés pour l'exemple « *réintègrent aujourd'hui, pleinement, notre mémoire collective nationale* ».

M. Lucien-Louis Bayle. Dans un contexte difficile, il faut à mon sens éviter d'aborder des sujets qui peuvent prêter à confusion et qui divisent les Français. Le cas des fusillés pour l'exemple fait partie de ces questions délicates qu'il ne me semble pas opportun de traiter. Le ministre délégué chargé des Anciens combattants a d'ailleurs annoncé, après avoir reçu le rapport de M. Antoine Prost, qu'il allait poursuivre les consultations.

Cela dit, l'Union nationale des combattants est favorable à une réhabilitation au cas par cas. Bien sûr, l'entreprise est difficile et longue, mais la justice mérite que l'on y consacre le temps et l'énergie nécessaire. Il faut agir dans un souci d'égalité et de justice. Il reste que dans nos petites communes les gens se connaissent tous et qu'il faut prendre garde à ne pas revenir sur un sujet délicat.

D'évidence, la reconversion est une dette sociale contractée à l'égard des jeunes qui, par exemple, ont participé aux opérations extérieures. Le Président de la République a fait de la jeunesse un axe de sa politique ; ceux qui se sont engagés pour la France ne peuvent être oubliés. L'ONAC, les armées et les associations devraient travailler ensemble sur le sujet afin de valoriser les écoles de reconversion professionnelle et de répondre aux besoins.

Les associations de combattants remplissent une mission essentielle d'aide sociale. Il semble toutefois que les subventions qui nous sont accordées doivent prochainement transiter par l'ONAC qui les répartirait. Dans le respect du contrôle légitimement opéré par l'ONAC, les associations sont unanimes à considérer que le maillage associatif ne peut pas être remis en cause dans le domaine social. Le contact direct avec les personnes en difficulté est en effet essentiel car les problèmes ne sont pas uniquement financiers ; ils sont aussi humains. Seules les associations proches du terrain peuvent agir en ce sens, et éviter une gestion uniquement « administrative » d'une mission sociale.

Général Bertrand de Lapresle. En ce qui concerne les fusillés pour l'exemple, « Les Gueules Cassées » sont en totale adéquation avec les propos du contrôleur général des armées Gérard Delbauffe.

Nous sommes favorables au transfert des EHPAD et des écoles de reconversion professionnelles de l'ONAC vers des opérateurs externes. Le faible nombre d'anciens combattants ou de militaires fréquentant ces établissements montre que ceux-ci ne sont plus adaptés. La reconversion des militaires passe aujourd'hui plutôt par les contacts locaux des régiments ou de l'ONAC. Concernant les EHPAD, l'attribution du label « bleu de France » aux établissements qui respectent une charte spécifique pour l'accueil des ressortissants de l'ONAC me semble constituer une excellente initiative.

L'ONAC doit aujourd'hui se recentrer sur sa vocation première : les anciens combattants. Les armées font dans un premier temps un effort considérable pour s'occuper de

leurs blessés. Mais peu à peu, l'administration perd de vue ceux qui quittent les cadres et changent de vie. L'ONAC retrouverait tout le sens de sa mission si elle tenait un fichier national des blessés en assurant un suivi en aval de l'intervention des armées.

M. Jean-Claude Buisset. Je rappelle que René Cassin, l'un des membres fondateurs de l'Union fédérale, a commencé à évoquer le problème des fusillés pour l'exemple dès 1926. Évidemment, à l'époque, la réhabilitation était envisagée au cas par cas. Aujourd'hui, nous partageons le sentiment du général Henri Pinard Legry.

Les effectifs de l'ONAC diminuent, mais il faut avoir conscience que l'Office va devoir s'occuper des rapatriés. Nous devons être particulièrement vigilants pour ce qui concerne ses services départementaux.

M. Raphaël Vahé. L'ARAC que je représente est la seule association autour de cette table à militer pour une réhabilitation globale des fusillés pour l'exemple, en étroite liaison avec la Libre pensée et la Ligue des droits de l'homme – même si cette dernière réfléchit aussi de son côté à la réhabilitation au cas par cas. Dans le respect profond des arguments de nos partenaires, nous estimons que les nouvelles générations méritent la vérité. Nous avons le souci d'une mémoire vraie, et souhaitons faire connaître l'injustice afin de lutter contre elle.

Tant pour les écoles de reconversion que pour les EHPAD relevant de l'ONAC, il nous semble qu'il faut travailler le concept de bien commun. L'ARAC souhaite que rien ne soit retiré au service public, mais nous comprendrions que le cadre de la mission confiée aux écoles évolue selon les besoins de la société française.

M. Philippe Meunier. J'ai été scandalisé par l'hommage rendu par le ministre français des Affaires étrangères au général Giap, criminel de guerre dans la lignée des Boudarel.

Les parlementaires seront là pour protéger nos officiers, sous-officiers et hommes du rang quand certains attaqueront une nouvelle fois l'honneur de l'armée française et ses sacrifices. De la même façon, concernant les fusillés, ils sauront faire la différence entre ceux qui sont sortis des tranchées pour aller vers l'ennemi et les autres.

En politique, il faut assumer ses responsabilités lorsque l'on est aux affaires. L'équipe gouvernementale, élue par les Français, est légitime pour décider de la baisse du budget des anciens combattants, mais elle doit l'assumer. Plusieurs d'entre nous défendront des amendements afin d'améliorer les choses, en particulier concernant la retraite mutualiste.

Messieurs, je vous encourage à poursuivre votre travail de rapprochement de l'ensemble des générations du feu. Nos soldats de retour des OPEX doivent être associés au monde des anciens combattants dont ils assurent la continuité. Vous avez en la matière le plein soutien des parlementaires.

M. Jacques Moignard. Monsieur Buisset, vous considérez que « rien ne bouge » pour les veuves des grands invalides de guerre. Je note pourtant que les crédits d'action sociale de l'ONAC augmenteront de plus de 6 % en 2014. Sachant que les demandes de ces veuves font l'objet d'un examen individualisé, pourriez-vous préciser votre analyse ? J'ai cru entendre une sorte de menace pour le cas où aucune solution ne serait apportée sur le plan législatif, mais j'ai dû me méprendre.

Mme la présidente Patricia Adam. Certes, monsieur Meunier, le budget des anciens combattants diminue de 2,7 % cette année, mais il est en baisse depuis près de trente ans. Entre 2010 et 2011, il a diminué de 5 %, soit deux fois plus que cette année, et, entre 2011 et 2012, le recul était de 4 %. J'espère que vous assumez ces baisses votées lorsque vous étiez député de la majorité. La responsabilité, c'est aussi dire la vérité sur les chiffres !

M. Jean-Claude Buisset. Je confirme qu'un amendement adopté dans le PLF pour 2013 prévoyait la remise d'un rapport, au plus tard le 1^{er} juin 2013, sur la situation des conjoints survivants des plus grands invalides de guerre, et que ce document ne propose aucune solution. Nous parlons de femmes âgées de quatre-vingts à quatre-vingt-dix ans qui ne peuvent plus attendre cinq ans qu'une décision soit prise ! Mes propos ont peut-être été un peu excessifs, mais nous sommes prêts à manifester pour dénoncer cette situation. Je suis au regret de constater que le Parlement n'a pas fait beaucoup d'efforts sur le sujet.

Mme la présidente Patricia Adam. Notre rapporteure vient pourtant de vous annoncer qu'elle souhaitait se saisir du sujet !

Général Henri Pinard Legry. Le fait que nos alliés aient participé à l'opération française au Mali est d'abord la démonstration que notre pays ne disposait pas des capacités nécessaires pour projeter 4 000 hommes sur le terrain. Nous avons été aidés par les Danois, les Hollandais et les Ukrainiens qui nous ont loué des avions gros porteurs dont nous ne disposions pas, et non par l'Europe de la défense. Même pour une opération limitée, les moyens ont fait défaut. Ce constat est tout de même alarmant alors que les Présidents de la République successifs considèrent l'autonomie stratégique comme un élément décisif.

Mme la présidente Patricia Adam. De nombreux et longs débats ont eu lieu sur ce sujet lors des deux dernières commissions du Livre blanc auxquelles j'ai appartenu. On peut déplorer que certains équipements manquent à la France mais, étant donné la durée de vie des matériels, la situation actuelle résulte de décisions déjà anciennes.

L'Europe de la défense se construira de façon pragmatique sur la base de la volonté de chaque État membre. Si la prise de conscience des pays européens se fait à petits pas, nous enregistrons tout de même des progrès, comme l'accord de Lancaster House avec les Britanniques, ou dans nos relations avec les Polonais ou les Allemands.

Malgré un contexte contraint, le budget de la Défense n'a pas diminué. On aurait pu souhaiter qu'il progresse, mais nous devons être réalistes. La France est aujourd'hui condamnée à rembourser une dette qui la rend dépendante des organismes bancaires. Le remboursement constitue à juste titre un objectif prioritaire. Les capacités retrouvées de notre pays lui permettront de garantir son autonomie stratégique.

La Défense est « *la première raison d'être de l'État. Il n'y peut manquer sans se détruire lui-même* ». J'ai voulu que ces mots de Charles de Gaulle, que vous avez tous remarqués, s'inscrivent sur les murs de notre salle de commission et le président de l'Assemblée nationale m'a donné son accord. N'oublions pas que la France reste le seul pays européen qui conserve l'ensemble de ses missions en matière de défense ! Elle consacre à la Défense l'un des budgets les plus élevés de l'Union, et elle engage ses forces à chaque fois qu'elle en décide.

Messieurs, je vous remercie pour votre enrichissante participation à nos débats.

La séance est levée à onze heures quinze.

*

* *

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Patricia Adam, M. Nicolas Bays, Mme Isabelle Bruneau, M. Guy Delcourt, M. Christophe Guilloteau, M. Philippe Meunier, M. Jacques Moignard, Mme Émilienne Poumirol, M. Joaquim Pueyo, Mme Paola Zanetti.

Excusés. - M. Ibrahim Aboubacar, M. François André, M. Claude Bartolone, M. Sylvain Berrios, M. Daniel Boisserie, M. Philippe Briand, M. Jean-Jacques Bridey, M. Jean-Jacques Candelier, M. Yves Foulon, M. Francis Hillmeyer, M. Éric Jalton, M. Jean-Yves Le Déaut, M. Frédéric Lefebvre, M. Bruno Le Roux, M. Maurice Leroy, M. Jean-Pierre Maggi, Mme Sylvie Pichot, M. François de Rugy.